

TYPES D'ORGANISATION DU SERVICE

I – Temps partiel à répartition hebdomadaire (sans journée de TR)

Demi-journées libérées	Rythme scolaire classique 4,5 jours			Rythme scolaire classique 4 jours		
	Service hebdomadaire d'enseignement	108 heures au prorata	Quotité**	Service hebdomadaire d'enseignement	108 heures au prorata	Quotité **
2	7 demi-journées	Déterminées par l'IEN	78,13 %	6 demi-journées	Déterminées par l'IEN	75%
3	6 demi-journées		65,63 %			
4	5 demi-journées		56,25 %	4 demi-journées		50%
4 : semaine 1 5 : semaine 2	5 et 4 demi-journées (mi-temps)		50,00 %			

Lorsque l'enseignant opte pour 3 demi-journées libérées, seront accordés le mercredi matin en priorité et une journée entière, sauf cas particulier au regard de l'administration.

II – Temps partiel à répartition annuelle (avec journées de TR)

Il est également possible de demander le temps partiel sur la base d'une quotité fixe et de demi-journées supplémentaires à répartir selon une répartition annuelle avec mobilisation complémentaire en qualité de TR (titulaire remplaçant) pour un nombre de journées dépendant du rythme de l'école d'affectation et de la quotité de service demandée.

Ainsi, les quotités de 60%, 70% et 80 % engendrent un nombre de demi-journées d'enseignement supplémentaire en qualité de TR à répartir dans l'année à la discrétion de l'administration.

Les demi-journées seront mises à disposition des circonscriptions pour utilisation en qualité de moyen de remplacement.

Rythme scolaire de 4,5 jours

Demi-journées libérées	Service hebdomadaire d'enseignement	108 heures au prorata *	Quotité	Demi-journées moyennes supplémentaires de TR à répartir*
2	7 demi-journées	80%	80 %	6 demi-journées soit 3 jours à 5h15
3	6 demi-journées	70%	70 %	12 demi-journées soit 6 jours à 5h15
4	5 demi-journées	60%	60 %	10 demi-journées soit 5 jours à 5h15
4 : semaine 1 5 : semaine 2	50 %	50%	50 %	Pas de récupération

Rythme scolaire 4 jours

Demi-journées libérées	Service hebdomadaire d'enseignement	108 heures au prorata	Quotité	Demi-journées moyennes supplémentaires de TR à répartir*
2	6 demi-journées	80%	80%	14 demi-journées soit 7 jours à 6 h
3	5 demi-journées	70%	70%	20 demi-journées soit 10 jours à 6h
4	4 demi-journées	60%	60%	28 demi-journées soit 14 jours à 6h
4	4 demi-journées	50 %	50 %	Pas de récupération

* En lien avec l'IEN de circonscription ** sous réserve que la durée des ½ journées permette d'atteindre cette quotité

III – Temps partiel annualisé (liste des périodes travaillées)

Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
50 %	Période 1 du 01/09/2024 au 30/01/2025 inclus Période 2 du 30/01/2025 au 31/08/2025 inclus
60 % Période 1 du 01/09/2024 au 08/03/2025 inclus Période 2 du 07/01/2025 au 31/08/2025 inclus	
70 % Période 1 du 01/09/2024 au 02/04/2025 inclus Période 2 du 29/11/2024 au 31/08/2025 inclus	
80 %	Période 1 du 01/09/2024 au 13/05/2025 inclus Période 2 du 04/11/2024 au 31/08/2025 inclus



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

ANNEXE 2 – TEMPS PARTIEL 2024-2025

LETTRE D'ENGAGEMENT DIRECTEUR D'ECOLE

Objet : Engagement à assurer l'intégralité des fonctions de direction

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Affectation : EEPU EMPU EPPU Dénomination :

Ville : (circonscription HG) RNE : 031 [][][][][]

Quotité de travail demandée : %

Certifie par la présente accepter de continuer à exercer l'intégralité des charges liées à ma fonction de directeur d'école durant l'année 2024-2025 suite à l'octroi de mon temps partiel.

Fait à , le / /

Signature :

DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES

Code général de la Fonction Publique - Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020

NOM - PRENOM :

Date de naissance : Corps (Instituteur, professeur des écoles, contractuel) :

Ecole / Etablissement d'affectation :

Exercez-vous ces fonctions : A temps complet A temps partiel (préciser la quotité et le motif du temps partiel)

PROJET DE CUMUL AVEC UNE ACTIVITE EXERCEE A TITRE ACCESSOIRE

A – Description de l'activité envisagée

Nature de l'activité accessoire¹ et descriptif de cette activité :

Identité de l'organisme pour le compte duquel s'exercera l'activité accessoire :

Durée, périodicité et horaires de l'activité :

Conditions de rémunération de l'activité (à renseigner obligatoirement) :

Exercez-vous déjà une ou plusieurs activité(s) accessoires (s) ? Oui Non

En cas de réponse positive, veuillez décrire précisément ces activités (caractère public ou privé, durée, périodicité et horaires, etc.)

Informations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration :

Date :

Signature de l'agent :

B) Avis du supérieur hiérarchique (IEN ou chef d'établissement)

Date :

Signature du supérieur hiérarchique :

C) Décision du directeur académique sur la demande de cumul d'activités

Accord (La présente autorisation est donnée pour l'année scolaire)

Refus

Date :

Signature de l'autorité hiérarchique :

¹ Activités autorisées : voir en dernière page de ce formulaire

Important : en cas de changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité faisant l'objet de cette demande d'autorisation, il sera considéré que vous exercez une nouvelle activité, et vous devrez formuler une nouvelle demande d'autorisation.

L'autorisation que vous sollicitez n'est pas définitive. L'autorité dont vous relevez peut s'opposer à tout moment à la poursuite d'une activité qui a été autorisée, si :

- l'intérêt du service le justifie ;
- les informations sur le fondement desquelles l'autorisation a été donnée apparaissent erronées ;
- l'activité autorisée perd son caractère accessoire.

Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020

Article 11 :

Les activités exercées à titre accessoire susceptibles d'être autorisées sont les suivantes :

1° Expertise et consultation, sans préjudice des dispositions du 3° du I de l'article 25 septies de la loi du 13 juillet 1983 mentionnée ci-dessus et, le cas échéant, sans préjudice des dispositions des articles L. 531-8 et suivants du code de la recherche ;

2° Enseignement et formation ;

3° Activité à caractère sportif ou culturel, y compris encadrement et animation dans les domaines sportif, culturel ou de l'éducation populaire ;

4° Activité agricole au sens du premier alinéa de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime dans des exploitations agricoles constituées ou non sous forme sociale ;

5° Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale mentionnée à l'article R. 121-1 du code de commerce ;

6° Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou à son concubin, permettant au fonctionnaire de percevoir, le cas échéant, les allocations afférentes à cette aide ;

7° Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers ;

8° Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif ;

9° Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger ;

10° Services à la personne mentionnés à l'article L. 7231-1 du code du travail ;

11° Vente de biens produits personnellement par l'agent.

Les activités mentionnées aux 1° à 9° peuvent être exercées sous le régime prévu à l'article L. 613-7 du code de la sécurité sociale.

Pour les activités mentionnées aux 10° et 11°, l'affiliation au régime mentionné à l'article L. 613-7 du code de la sécurité sociale est obligatoire.



DEMANDE DE TEMPS PARTIEL DE DROIT **HORS CAMPAGNE DÉMATÉRIALISÉE**

La présente annexe et les pièces justificatives qui s'y rapportent sont à adresser par la voie hiérarchique à l'IEN de circonscription qui transmet la demande au bureau DPE5 (dpe5b@ac-toulouse.fr)

- Première demande de temps partiel de droit
 Modification de la demande de temps partiel accordée pour 2024/2025

I. Situation personnelle

Nom d'usage : Nom de naissance :
 Prénom : Date de naissance :
 Adresse personnelle :
 Code Postal : Ville : Téléphone :

POSTE OCCUPE EN 2024/2025: à titre définitif à titre provisoire Fonction :
 École : EEPU EMPU EPPU Autre Dénomination :
 Ville : (circonscription HG) RNE : 031 | |_|_|_|_|

Quotité de travail actuelle en 2024/2025 :

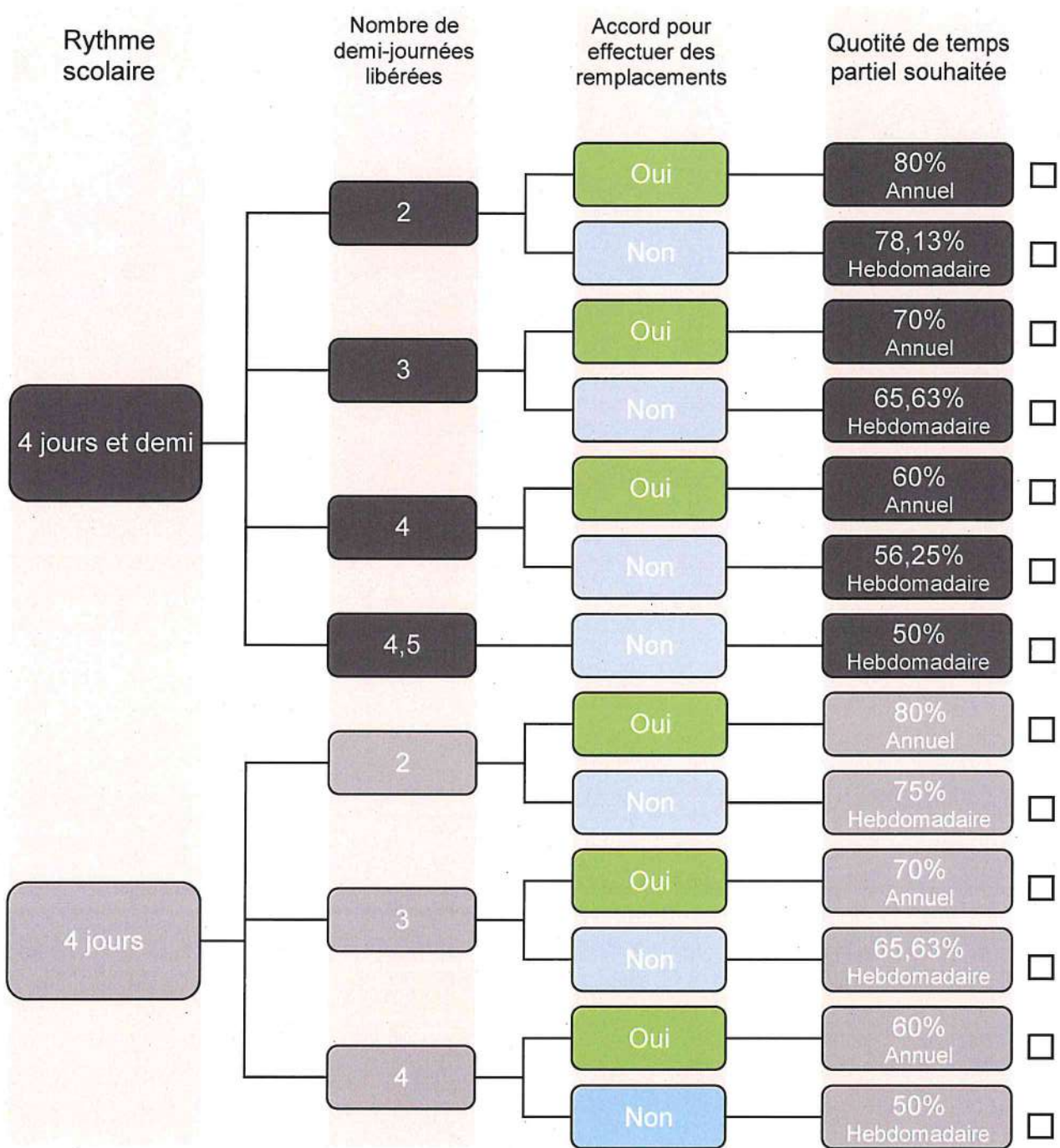
Nouvelle quotité de travail demandée pour 2024/2025 :

II. Motif de temps partiel de droit

- Pour élever un enfant de moins de 3 ans
 Date de naissance : / /
- Pour adoption
 Date d'arrivée au foyer de l'enfant adopté :/...../.....
- Pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap
- Au titre du handicap (bénéficiaire de l'obligation d'emploi - RQTH)

III. Quotité de temps partiel demandée

MERCI DE NE COCHER QU'UNE SEULE CASE



Date : / / 20.....

Nom et Prénom :

Signature :

Cadre réservé à l'IEN

Avis IEN sur la quotité demandée :

- Favorable
- Défavorable

Visa IEN :



**DEMANDE DE RÉINTÉGRATION ANTICIPÉE À TEMPS COMPLET HORS CAMPAGNE
DEMATÉRIALISÉE**

La présente annexe et toute pièce justificative qui s'y rapporte (courrier, etc) sont à adresser par la voie hiérarchique à l' IEN de circonscription qui transmet la demande au bureau DPE5 (dpe5b@ac-toulouse.fr)

Nom d'usage : Nom de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Code Postal : Ville : Téléphone :

POSTE OCCUPE : à titre définitif à titre provisoire Fonction :

École : EEPU EMPU EPPU Autre Dénomination :

Ville : (circonscription HG) RNE : 031 [][][][][]

Sollicite l'autorisation de réintégrer mes fonctions à temps complet de manière anticipée à compter du :

...../...../.....

A, le/...../.....

Signature de l'intéressé(e)

Visa de l' IEN de circonscription

Date et signature :